

Soyez prêts à intervenir: préparez un plan anti-déversement



Avez-vous aperçu cette affiche? Fort possiblement, si votre entreprise se trouve à proximité d'un puits municipal ou d'une prise d'eau de surface. La préparation d'un plan d'intervention aide les dirigeants et leur personnel à contenir les produits chimiques qui pourraient polluer nos sources d'eau potable.



1. Élaborez votre plan d'intervention



2. Collaborez avec l'officiel de la gestion des risques

pour inclure des mesures spécifiques de protection des sources municipales d'eau potable



3. Créez une carte du lieu de travail

indiquant où trouver les fiches signalétiques, les trousseaux d'intervention et l'équipement de protection individuelle, ainsi que les drains et sources de danger.



4. Créez une carte des prises d'eau et des puits

comportant les coordonnées des responsables de ces installations.



5. Affichez votre plan

à proximité des trousseaux anti-déversement



6. Formez votre personnel sur le déploiement du plan



Ressources: • Voir protectingwatermatters.ca et www.ontario.ca/fr/page/protection-des-sources. Consultez l'Atlas d'information sur la protection des sources pour savoir si votre entreprise est située à proximité d'une source d'eau potable municipale. • Découvrez qui sont vos officiels locaux en gestion des risques en communiquant avec votre office de protection locale. • Signalez tout déversement au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (Centre d'intervention en cas de déversement), au **1-800-268-6060**.

Les renseignements de cette infographie ne constituent pas une liste exhaustive des exigences d'intervention et ne doivent en aucun cas être interprétés comme tels.